Image not found or type unknown

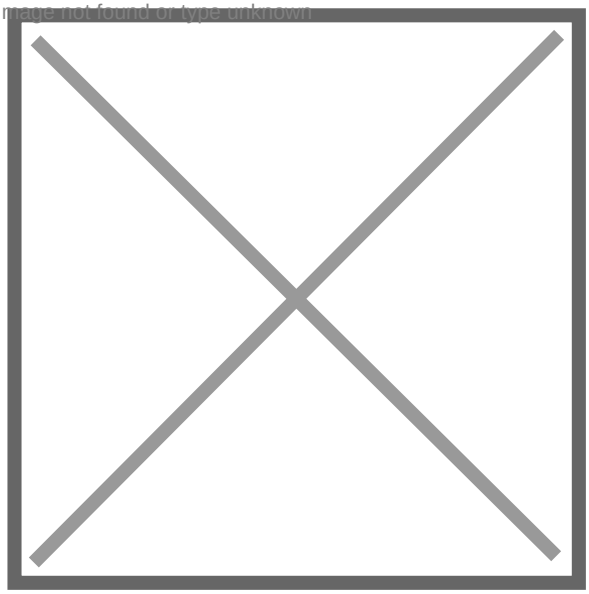

Procédure pour travailler en france

Par **Blandine**, le **30/08/2010** à **17:00**

Bonjour,
mon ami de nationalité congolaise (Brazzaville) dispose d'une carte de séjour "salarié" en Espagne pour une durée de un an, après avoir étudié 3 ans dans ce pays. Une partie de sa famille (soeur, oncle, tante) vit en France et a la nationalité française. Il souhaite de rapprocher de sa famille, qui pourrait l'héberger à titre gratuit, et travailler en France. Il est en contact avec un employeur français qui pourrait lui proposer un CDD et à court terme un CDI.

Quelle est la procédure à suivre ? (nous avons des réponses contradictoires selon que les informations nous viennent de France ou d'Espagne...) Doit-il d'abord faire des démarches auprès de la direction départementale du travail, dans le département où il souhaite vivre et travailler, ou d'abord demander un visa salarié auprès de l'ambassade de France à Madrid ?

Par avance merci de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés